

Image not found or type unknown



Valeur légale d'une note de service interdisant la poignée de mai

Par **chabot123**, le **15/09/2009** à **14:03**

Bonjour a tous

Travaillant pour un grand groupe , il va nous être interdit "toute poignée de main "dans le cadre du travail , afin de nous prémunir de la grippe A ;
On nous a par ailleurs indiqué que si nous persistons , cela apparaîtra comme une faute grave , ce qui implique de fâcheuses conséquences ..

Qu'en est il du droit du travail ? Quelle est la valeur d'une note de service de ce genre ?

MERCI